

Conseil Municipal du 4 mai 2023

Le 4 mai 2023, à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal de la commune de Chailly-en-Gâtinais s'est réuni en session ordinaire, sur convocation du 27 avril 2023, sous la présidence de M VASSEUR Hervé, le Maire.

Étaient présents : REMBERT Hélène, LEROY Gérard, FALZON Yvan, DONZEAU Catherine, POLIN Karin, DEBACKERE Laurent, DAVID Sandra, SONDAG Marc, LEGOIS Sylvie, COILLE André

Absent : MARCHAND Sébastien,

Absents excusés : BEZILLE Pascal (pouvoir donné à REMBERT Hélène) THOMAS Julien

Secrétaire de séance : REMBERT Hélène

Quorum atteint

Arrivée de PORTAL Audrey à 19h40.

Intervention de M Lebrun, policier municipal de Lorris pour proposition d'une police pluri-communale sur le canton de Lorris.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 avril 2023

Il n'y a pas de correction à apporter, le compte rendu de la séance du 6 avril 2023 est donc approuvé à l'unanimité.

Délibération pour le FAJ et le FUL

Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) vise à favoriser l'insertion sociale ou professionnelle d'un jeune ayant besoin d'un soutien ponctuel ou régulier dans les domaines du logement, de la santé, du transport, etc. Le Fonds Unifié Logement (FUL) a pour objet d'aider les personnes ou familles en difficulté pour permettre leur accès ou leur maintien dans le logement, en leur accordant des aides financières et en finançant différents types d'accompagnement social lié au logement. L'adhésion pour la commune s'élève à 0,77€ par habitant pour le FUL et 0,11€ par habitant pour le FAJ. Acceptée à l'unanimité.

Vote des subventions 2023

La commission des finances s'est réunie le jeudi 20 avril 2023 et après examen propose :

Associations communales

Saint-Aignan : 200€ - Ablette de Chailly : 350€ - ASC : 1200€ - AAC : 400€ - Coopérative scolaire Chailly : 325€ - ChaillyLoisirs 2 : 400€ - APE : 300€ - Les Canaloux : 400€, Soit un total de 3575€

Associations extérieures

Coopérative scolaire Thimory : 275€ - Association Familles et amis du maquis : 50€ - MFR Ste Geneviève des Bois : 100€ - Restos du coeur : 50€ - SEPAB Bellegarde : 40€ - Lorris escalade : 30€ - Asso sportive et culturelle de Ladon : 10€ - HBC Lorris : 60€ soit un total de 645€.

5 personnes impliquées dans les associations ne participent pas au vote : donc 8 votants

Accepté à l'unanimité

Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer le bail pour le commerce

Suite à un rendez vous avec Maître Bourges, vu l'acquisition du fonds de commerce par la Commune de Chailly-en-Gâtinais le 30 septembre 2022, considérant la présentation de Mmes Mélanie Pingot et Amélie Corbin aux douanes comme exploitantes en succession de M. Righi, considérant leur acceptation par les services des douanes, vu la délibération 2023-03 en date du 26 janvier 2023 fixant les loyers, Il convient :

d'autoriser M. le Maire, ou tout adjoint en cas d'empêchement, à signer le bail commercial avec la SNC « Chez les filles » en cours de création, constituée de Mmes Mélanie Pingot et Amélie Corbin. De préciser que le loyer est fixé à 300 € la première année, à 500 € la seconde année et à 700 € à partir de la troisième année. De préciser que ce loyer est indexé sur l'indice des loyers commerciaux. De préciser que le paiement des loyers aura lieu à compter du 1^{er} juillet 2023, ou à la date d'entrée dans les lieux au cas où celle-ci serait postérieure. De préciser que l'entrée dans les lieux pourra se faire de manière anticipée. De préciser qu'il n'est pas demandé de dépôt de garantie. De préciser qu'un état des lieux sera réalisé au moment de l'entrée dans les lieux. De préciser que les frais afférents au bail seront pris en charge par la commune. Accepté à l'unanimité.

Délibération pour tarifs photocopies et prêt de matériels

Actuellement les tarifs des photocopies sont :

- 0,15€ la feuille A4, noir et blanc

Le matériel tables et bancs actuellement :

- 3€ une table avec tréteaux et 2 bancs et

- 5€ une table pliante avec 2 bancs

Le conseil à l'unanimité ne souhaite pas modifier ces tarifs, il propose d'instaurer un tarif copie couleur à 0,20€.

Projet de police pluricommunale

Après l'exposition du projet en début de conseil et discussion le résultat du vote 12 contre 1 voix pour. M le Maire explique que l'intérêt est de pouvoir appliquer les pouvoirs de police du maire et qu'il n'a pas assez de connaissances dans ce domaine. Pour les chiens errants, la commune pourrait avoir un chenil.

Tableau de classement des voies communales

Le maire a été sollicité par la poste et ses partenaires, qui propose leurs services pour faire un tableau afin de répertorier les voies communales. C'est un service payant, il faut compter environ 5 000€. La proposition est mise au vote 13 voix contre.

Participation aux Médiévales de Lorris

L'association « Cocal » propose pour la première fois aux communes avoisinantes une participation aux Médiévales lors de l'animation du 29-30 septembre et 1er octobre. Cela se présenterait sous la tenue d'un stand afin de promouvoir le patrimoine de Chailly-en-Gâtinais. Le COCAL est en lien avec une association pour la location de costumes (10€ par costume). Plusieurs intérêts à cette participation : proposition de confectionner un blason façon médiéval, synergie sur le canton de Lorris et travail en collaboration avec les associations de Lorris et des autres communes.

Plan communal de sauvegarde

Monsieur le Maire déclare que le conseil va lancer le plan de sauvegarde prévu dans le programme de la mandature. Il s'agit de prévoir les situations de crise. La commune a 2 ans pour l'élaborer. Les principaux points à prendre en compte seront : l'inondation, les feux (forêts et lotissement boisé), la conduite de gaz, la tempête, la canicule, la pandémie.

Point sur les travaux

Les travaux devaient se terminer fin mai, un peu de retard dû aux ponts.

Animations du 13 juillet

Feu d'artifice commandé, sonorisation prêtée par la comcom n'est pas disponible, M le Maire a fait une demande à l'artificier mais pas de réponse. Marc SONDAG se renseignera du tarif de location, il se propose pour l'animation bal. Pour le repas champêtre un devis a été reçu un second est en cours de demande. Cette année le repas sera organisé sur le parking devant le commerce, il conviendra de prendre en compte la distance obligatoire pour le tir du feu d'artifice. Audrey PORTAL et Karin POLIN font part de leurs craintes de ce déplacement car le canal est proche, réponse il faudra prévoir des barrières. L'apéritif sera offert par Chailly Loisirs.

Informations et questions diverses

La commission communication n'a pas pu avoir lieu car pas de présents, M le Maire s'interroge, une première fois en octobre une réunion était prévue elle n'a pu avoir lieu, faut il continuer ?

Il est proposé une date lundi 22 mai à 18h.

Tour de table

Gérard LEROY l'aménagement du chemin de l'atelier est en phase terminale.

Catherine DONZEAU a fait le point avec Bruno, l'agent technique pour le fleurissement.

Sandra DAVID fait part d'une demande d'un administré : est ce que la commune peut installer un panneau d'affichage électronique, réponse : pas pertinent pour Chailly.

Dans le cadre de la commission jeunesse une animation devait avoir lieu le 13 mai ce ne sera pas possible il conviendra de se réunir.

Hélène REMBERT ramassage de déchets autour des conteneurs de Romaison lors d'un week end prolongé.

Marc SONDAG, réunion d'information par le SICTOM sur le tri le 12 mai à 18h30 à la salle polyvalente.

Fin du conseil 22H04

Prochain conseil 9 juin 2023 à 19h30 (élections pour les Sénatoriales)